

NOUVELLE-CALEDONIE

GOUVERNEMENT

Présidence

le 19 MAR. 2024

Accusé de réception en préfecture 988-229880018-20240319-24_18043-AI Date de télétransmission : 19/03/2024 Date de réception préfecture : 19/03/2024

Ampliatiions :

H-C	1
DRHFPNC/SR	1
PVS	1
PVN	1
Intéressé(e)s	1

ARRETE

fixant la composition du jury de l'examen professionnel ouvert pour l'accès au 2^e grade dans le corps des ingénieurs des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie

Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-17 du 19 décembre 2016 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local pour l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 81 du 24 juillet 1990 portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 259/CP du 17 mars 1998 fixant les conditions générales des concours, examens et sélections professionnels des divers cadres territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 74/CP du 12 février 2009 portant statut particulier des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2023-3801/GNC du 20 décembre 2023 portant ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au 2^e grade dans le corps des ingénieurs des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Les personnes dont les noms suivent sont désignées en qualité de membres du jury de l'examen professionnel ouvert par l'arrêté n° 2023-3801/GNC du 20 décembre 2023 pour l'accès au 2^e grade dans le corps des ingénieurs des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie :

Civilités	Prénom	Nom	Fonction
Madame	Annie	Ferrary	Présidente, représentant le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
Madame	Séverine	Bonnardel	Directrice des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie
Monsieur	Guillaume	Derquennes	désigné par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en raison de ses compétences
Monsieur	Samuel	Noury	désigné par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en raison de ses compétences
Monsieur	Rodolphe	Ponsard-Goiran	désigné par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en raison de ses compétences

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis aux intéressés et au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie.

Pour le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie
et par délégation
le secrétaire général du gouvernement

Léon WAMYTAN